

folklore

14

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne
Abonnement: France 20 fr. par an - Etranger 30 fr.
Prix du numéro : France 3 francs - Etranger 4 francs.
Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

“Folklore”

Revue mensuelle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée audois
des Arts et Traditions populaires

Tome 2

Année 1939

Folklore (2^{me} année - n° 4)

Avril 1939

SOMMAIRE

PAUL MONTAGNÉ

*La matière d'étude du Folklore et sa classification
en expériences-types ou institutions folkloriques*

L. A.

*Vieilles prières languedociennes recueillies
dans l'Aude*

ANDRÉ BOYER-MAS

*En Lauragais
du Dimanche des Rameaux à Quasimodo*

A. B.-M.

*Note pour compléter l'Étude d'un Pèlerinage
collectif au XVII^e siècle*

F. C.-M.

*Chronique des Délégués du Groupe Audois
d'Études Folkloriques
(Utilisation des archives publiques et privées. Le Folklore juridique)*

R. NELLI

Bibliographie

La matière d'étude du Folklore et sa classification en expériences-types ou institutions folkloriques

L'effort intellectuel n'est fécond que s'il est ordonné vers un but nettement déterminé, et discipliné par des directives judicieusement établies.

Les recherches concernant la découverte et la compréhension des expériences psycho-sociales qui constituent l'histoire de la conscience populaire, ont depuis quelque temps suscité, chez les esprits les plus divers, une curiosité enthousiaste, laborieuse même, mais combien peu avertie et méthodique ! Un trop grand nombre de nos folkloristes restent persuadés que leur tâche se limite à l'art de collectionner les vestiges plus ou moins inédits de la vie populaire. Car leur avidité de savoir paraît, en effet, satisfaite quand ils ont eu la bonne fortune d'exhumer du coin d'un grenier à ciel ouvert, quelques quinquets mutilés ou une rôtisserie moyenâgeuse; de vieux outils mordorés de rouille, dans l'écurie en jachère d'une ferme délaissée; une pierre à facette sigillée, sous les débris d'une mesure éventrée; des hardes d'un trisaïeul ou d'une douairière calendaire, dans les tiroirs dégauchis d'une armoire claudicante; une sentence d'évangile sur les lèvres souriantes d'une adorable grand-mère, ou des légendes quelque peu bizarres dans la conversation d'octogénaires retraités, musant philosophiquement au coin du clocher ensoleillé.

Nous regretterions sincèrement que ces remarques, tournées à mal, nous fassent accuser de minimiser le travail à la fois nécessaire et fécond des pionniers et des collectionneurs folkloristes. Dans notre article : « *Disciplines méthodiques d'acquisition d'une science et d'une philosophie folkloriques* » (1), nous avons défini et apprécié d'une manière assez claire le rôle de l'heuristique folklorique, pour ne point craindre qu'une telle pensée puisse nous être attribuée, si ce n'est par un lecteur non averti ou de mauvaise foi. Le but de notre observation est, avant tout, d'aider les novices du Folklore à prendre conscience de ce qu'est véritablement la science qui les attire, et à montrer à nos contempteurs que nos groupes d'Etudes folkloriques sont tout autre chose que des associations de brocanteurs bizarres, ridiculisant la science au lieu de la servir, comme ils se plaisent trop naïvement à le proclamer. Cette opinion, plutôt amusante d'ailleurs, n'a pu être colportée, c'est

(1) « Folklore ». Revue mensuelle publiée par le Centre de Documentation et le Musée Audois des Arts et Traditions populaires. — Tome 2. pp. 18 et suiv. Année 1939. — Imprimerie Gabelle, Carcassonne.

notre avis, que grâce au zèle inconsidéré de certains néophytes folkloristes. Et c'est pourquoi, il n'est que temps de travailler à clarifier l'atmosphère d'ironie et d'incompréhension dans laquelle essaie de s'émanciper la jeune science du Folklore. Elle est, nous l'avons déjà montré, d'essence psychologique, sœur des sciences historiques et sociologiques, et à ces titres, en droit de prétendre à une place de choix dans l'œuvre de reconstitution et de compréhension de l'âme de l'humanité et du passé de son existence. Comme elles aussi, elle a une matière folklorique spécifique, riche et vivante, susceptible d'être tirée de l'oubli, et élaborée en faits scientifiques et en schèmes philosophiques, à l'aide de disciplines proprement méthodiques.

Cette matière folklorique, comme d'ailleurs toute expression sensible d'activité humaine, se prête à une interprétation rationnelle, étant faite de signe et de chose signifiée, d'écorce et de « substantifique moëlle », comme parlait notre judicieux Rabelais. Sollicité sans relâche par l'impérialisme absolu de son vouloir vivre, l'homme vivifie tout ce qu'il réalise par l'étincelle d'âme qu'il y infuse sous forme de pensée, de sentiment, de désir, de volonté, d'espoir, de souffrance ou de joie. Aussi, la vraie science historique, c'est-à-dire celle qui cherche l'homme, et dans l'espèce la science folklorique, ne saurait avoir d'autre but que de retrouver la vie de l'âme populaire, enfermée dans un geste rituel ou dans un rythme chorégraphique, dans un aphorisme vulgaire ou dans la chanson du pâtre et du moissonneur, dans la façon de se costumer, de construire et de meubler un foyer, de cultiver un champ ou d'organiser un métier, dans l'art d'inscrire sur une bannière ou de graver sur une pierre ses croyances et ses espoirs, son merci ou ses regrets, dans l'usage de fêter et de chanter en commun les événements saillants de l'existence, ou bien encore dans l'attitude traditionnelle et sincère de se réjouir sur un berceau et de pleurer sur une tombe.

Et c'est pourquoi, le poète disait vrai quand il chantait :

« Objets inanimés avez-vous donc une âme

« Qui s'attache à notre âme et la force d'aïmer ? »

L'œuvre du folkloriste ne sera vraiment scientifique que si elle est suscitée par la même inquiétude de découvrir, dans les vestiges de l'existence populaire recueillis et conservés avec soin par des chercheurs avertis, le dynamisme spirituel qui fait toute leur valeur d'humanisme. Il est donc faux de restreindre cette œuvre au travail de l'heuristique, surtout d'une heuristique conçue à la manière des collectionneurs que nous dénonçons au début. La matière si suggestive d'un musée folklorique n'est en réalité qu'une matière morte, tant qu'une critique scientifique d'interprétation historico-psychologique n'en a pas révélé la part d'âme et de conscience populaire, dont elle est l'expression et le symbole. Aussi, nous restons convaincu que la portée scientifique d'un musée folklorique réside non tant dans la multiplicité de ses collections, que dans la légende qui anime chaque vestige, dans le fichier qui reste le centre illumi-

nateur de toutes ces manifestations tangibles de l'activité populaire, et dans les tracés géographiques et les reproductions picturales qui permettent de se retrouver et de s'orienter dans le dédale confus de leurs multiples variétés.

Si la science folklorique déborde l'heuristique et l'art du collectionneur, a fortiori ne saurait-elle se réduire, comme l'écrivait Charles-Brun dans le n° 9 de notre Bulletin (1) « à des « exhibitions plus ou moins excentriques et inquiétantes, ou « à des mascarades autour de petits bonnets, de burlesques « broderies, de farandoles ou de bourrées ». « Nul ne calculera « jamais, ajoute-t-il, les dégâts faits au Folklore par des amateurs improvisés qui en ignorent les premiers éléments. Le « confondent avec la préhistoire, notent de travers les musiques « populaires, harmonisent à tour de bras, et veulent « donner aux légendes un tour prétendument littéraire et « poétique ».

Jusqu'à nos jours, et malgré des efforts sporadiques, de caractère plutôt littéraire et artistique, pour faire revivre l'âme populaire du passé, on a ignoré l'étendue et la profondeur de l'objet du Folklore, autant que la vraie matière « brute » à élaborer, à interpréter, pour en extraire le fait scientifique et le schème philosophique.

L'école sociologique moderne elle-même a paru méconnaître la portée de cette matière brute que sont les vestiges folkloriques, dans lesquels sommeille le dynamisme de l'âme populaire. Car pour retrouver les traits caractéristiques et premiers de cette âme, portrait fidèle, à notre avis, de celle de la première humanité, elle n'a exploré que l'ethnologie des peuples aux antipodes de notre civilisation et qu'elle a considérés pour cette raison, comme des « primitifs ».

Logiquement concevables, les efforts de la sociologie moderne étaient scientifiquement irréalisables. Car sur la valeur historique et psychologique de leurs résultats, pèsera toujours un soupçon d'incertitude, né du manque de garantie de l'authenticité et de la vérité de ce primitif, qui peut n'être qu'un « dégénéré », et dont la mentalité et les institutions recueillies ne sauraient être de ce fait, considérées comme originelles et fondamentales.

Et c'est pourquoi, le Folklore, au dire averti de la philosophie et de l'histoire, garde sur l'ethnographie du « primitif », l'incontestable supériorité de s'adonner à la recherche et à l'interprétation d'expériences psycho-sociales qui, par leur nature et leurs caractères, représentent le plus fidèlement la mentalité primitive de l'humanité, faite comme l'âme populaire étudiée dans ces expériences, de pensée intuitive plutôt que discursive, de sensibilité divinatrice plutôt que de logique critique, de croyances et d'aspirations supra-terrestres plutôt que de dogmes et d'élans systématiquement rationnels.

(1) Bulletin Folklore-Aude. Organe du Groupe Audois folklorique : Revue Mensuelle, pp. 145 et suiv. — Imprimerie Gabelle, Carcassonne.

L'élan vital, enseigne Bergson, a été dans le cours de la vie de l'humanité, d'abord intuition instinctive, et tardivement activité rationnelle; tel aussi celui qui commande l'évolution de la vie individuelle, dans laquelle l'instinct précède l'exercice de la raison. Parallélisme qui ne saurait nous étonner, s'il est vrai, comme l'énonce la loi biogénétique de Hæckel, que « l'ontogénèse reproduit la phylogénèse ». En tout état de cause, ce qui ne paraît pas contestable, c'est que, contraint à l'action par l'impérialisme de son vouloir-vivre, l'homme primitif a obéi d'abord à une logique pragmatiste. « *In principio erat actio*, écrit M. Blondel. Au début, l'action de l'homme a été adhérente à son intuition sensible, si bien peut-on dire, que la sollicitation du besoin, la perception organique de son objet et l'acte qui devait l'appréhender, étaient liés dans une consécution nécessaire. Et c'est le déclenchement automatique de chacun de ces actes par le précédent qui constituait ce que nous avons appelé, la « logique pragmatiste du primitif ».

Plus tard, et pour des raisons qu'un évolutionnisme judicieux et averti devrait rechercher, l'acuité première de la vision sensible, diminuant l'action qui devait assurer la satisfaction du vouloir-vivre, était elle-même automatiquement retardée. Et c'est alors, vraisemblablement, que sous la poussée toujours constante et irrésistible du même vouloir-vivre, s'éveilla chez l'homme, la raison, cette faculté fabricatrice, dit Bergson, dont l'ingéniosité mettra en ses mains les outils avec lesquels il ira efficacement à la recherche de l'objet de ce vouloir-vivre et stimulera l'action pour l'appréhender.

Cette substitution du primat de la faculté discursive à celui de l'intuition sensible constitue, dans l'histoire de l'évolution de l'humanité, un événement capital, qui marque le début du règne de la raison, et par suite le déclin du primat de la sensibilité dans la technique « des savants », autrement dit des émancipés de l'impérialisme de ce primat.

Ce que la vue pénétrante des philosophes nous permet de conjecturer, les découvertes de la préhistoire et de l'archéologie, les études de l'ethnographie comparée comme celles de l'art et des religions, nous autorisent à en affirmer la vérité et l'authenticité.

L'histoire nous montre, en effet, que dans chacun des domaines où elle s'est exercée, l'activité humaine a obéi à des directives de doctrines dont l'appellation suggestive « d'ésotérique » et « d'exotérique » évoque, en réalité, l'autorité rationnelle ou simplement mystique qui les inspire et les légitime. C'est ainsi qu'en Grèce, le Culte de Zeus, Dionysos, Apollon, évoque au Nord-Ouest l'ésotérisme celtique, et au Sud-Est l'ésotérisme égyptien. Mais à côté de cette religion rationnelle vit et se manifeste une religion populaire, faite de croyances et de pratiques superstitieuses à caractères émotif et intuitionnel.

Il est donc plus juste de dire que la logique discursive s'est substituée à la logique de l'instinct, et non à la pensée prélogique commandée par le principe de participation. Affirmons aussi que c'est à la suite de cette substitution, que se montrent dans

L'humanité, des « profanes » et des initiés, un peuple et des savants, c'est-à-dire des êtres dont la vie continue d'être toute intuition et toute sensibilité, et d'autres qui s'initient à un travail de raison et de déduction

...A la vérité, ces deux règnes ne seront jamais entièrement exclusifs l'un de l'autre, de même que la frontière entre le peuple et le bourgeois demeurera toujours flottante. Car si le peuple s'embourgeoise volontiers et si le bourgeois ne fait pas fi de s'encanailler, le savant reste toujours tributaire de son intuition instinctive, et le peuple soumet le plus souvent les élans capricieux de sa sensibilité, aux normes de cette raison primitive et judicieuse qu'on appelle « le bon sens ».

Il n'en reste pas moins vrai que si nous voulons retrouver la mentalité de l'humanité primitive, ce sera dans l'histoire de la vie du peuple que nous devons la chercher, puisque c'est lui qui a vécu et continue à vivre encore comme ses premiers ancêtres, c'est-à-dire sous l'impulsion spontanée de l'intuition plutôt que sous celle de la raison discursive. Comment dès lors, ne pas reconnaître au vrai Folklore, c'est-à-dire à l'étude scientifique et philosophique des vestiges et des coutumes de l'activité populaire, par les disciplines méthodiques d'heuristique, de critique et d'interprétation historique comparée, la consistance, la fécondité et la valeur d'une science psycho-sociale ?

Cette reconnaissance judicieuse et légitime du symbolisme suggestif de la matière folklorique, c'est-à-dire des expériences et institutions par lesquelles l'âme populaire des générations successives a manifesté son vouloir-vivre, établit la spécificité réelle du domaine folklorique, et répond victorieusement aux accusations trop inconsidérées de tous ceux qui proclament que le Folklore n'est qu'un parasite prétentieux, qui ne peut vivre qu'aux dépens des sciences historiques et psychologiques dont l'individualité est universellement reconnue.

Si l'existence et la haute portée d'humanisme de la matière que doit recueillir et élaborer le Folklore ne sont donc pas contestables, il reste cependant que, diffusée dans les expériences vitales multiples et diverses de l'activité populaire, cette matière reste difficile à déterminer, et par suite à délimiter, à ordonner et à hiérarchiser.

Et c'est pourquoi, l'œuvre première et urgente de la science folklorique consiste à mettre à point une classification de ces expériences, dont elle veut extraire et comprendre les élans de vie qu'elles renferment.

C'est un schéma de cette classification que nous présentons à nos lecteurs à la fin de cet article. Nous nous sommes servis pour ce travail des classifications déjà amorcées par Lacombe, Saintyves, Sébillot, et aussi des riches informations folkloriques des tomes III et IV du Recueil de M. Van Gennep (1).

Pour dresser les cadres généraux de cette classification, nous avons tout d'abord considéré l'homme dans cette phase d'en-

(1) Manuel du Folklore Français contemporain, par Arnold Van Gennep, (T. III et IV). Editions Auguste Picard, Rue Bonaparte, 82, Paris (1938).

trée et de sortie de la vie que nous avons appelée « génésique »; puis successivement dans celles de ses activités physique, psychique, et enfin proprement sociale. Nous avons ensuite constitué les subdivisions de chacun de ces cadres généraux par l'énoncé de événements qui se dressent dans les consciences populaires, comme des points culminants ou mieux comme des foyers irradiants de cette conscience. Dans le domaine génésique : *la naissance, les fiançailles, le mariage, les funérailles*; dans le domaine de l'activité physique : *la nourriture, le costume, l'habitation, le mobilier, la médecine, le travail*, modes de réalisation des besoins naturels de se nourrir, de s'habiller, de s'abriter, de meubler son chez soi, de se guérir et de travailler; dans le domaine psychique : *la langue avec sa structure foncière et ses techniques diverses de graphie et de sémantique; la science avec ses folklores du ciel, de la terre, des eaux, de la faune et de la flore régionales; la littérature et l'esthétique, avec ses contes, ses légendes, ses chansons, ses proverbes et les arts populaires; la religion dont les croyances, formules, rites, pratiques*, à caractère plutôt magique et fantaisiste que rationnel et dogmatique, manifestent le besoin instinctif et impérieux qui pousse l'être humain à communier avec l'Invisible pour apaiser sa colère et se concilier ses faveurs; et enfin dans le domaine proprement social, les coutumes et usages traditionnels sous les directives desquels vit et travaille le groupe familial, politique, professionnel, juridique, religieux et celui que nous nommerons « singulier ».

Chacun de ces cadres généraux, comme chacune de leurs subdivisions naturelles, comporteront à leur tour des sections multiples, mais d'un rayonnement plus restreint, dont l'évocation sera cependant nécessaire pour aider l'apprenti folkloriste à se retrouver dans le riche et broussailleux domaine des manifestations traditionnelles de la conscience populaire.

Et nous restons persuadé que cet essai de classification, comme d'ailleurs tous ceux que susciteront les progrès du Folklore, contribuera à clarifier cette atmosphère d'équivoque et d'incompréhension dans laquelle travaillent à cette heure bon nombre d'ouvriers disposés à servir cette jeune science, et à montrer que les modes multiples et divers de toutes les expériences classées et hiérarchisées sont les manifestations spécifiques de l'activité d'une même conscience populaire, vivifiée par la volonté de puissance d'un même vouloir-vivre.

Nous avons exposé aux lecteurs de notre Bulletin, dans une série de trois articles (1), ce que nous appellerions volontiers

(1) Bulletin : Folklore-Aude : Organe du Groupe Audois Folklorique : Revue Mensuelle. — Imprimerie Gabelle, Carcassonne.

« Les faits scientifiques et les schèmes folkloriques ». Tome Ier, pp. 81 et suiv.

« Les disciplines méthodiques d'acquisition d'une science et d'une philosophie folkloriques. Tome II, pp. 13 et suiv.

« La matière brute du Folklore et sa classification en expériences-types ou institutions folkloriques ». Tome II, pp. 91 et suiv.

la Propédeutique folklorique ou encore la « Pédagogie cadastrale » du Folklore. Cet exposé, qui ne peut être ni complet ni définitif, dans la phase encore toute expérimentale de cette science, répondait malgré tout, à une nécessité de mise au point scientifique et philosophique du but à poursuivre, des disciplines méthodiques à utiliser et de la classification de la matière brute à recueillir et à élaborer.

L'histoire de l'existence du Folklore date à peine d'hier. C'est dire qu'elle ne peut être, à cette heure, que l'évocation des efforts courageux et prometteurs des premiers explorateurs de son domaine, et aussi celle plutôt amusante des thérapeutes « tant pis », « tant mieux », en mal de diagnostics, et qu'une pure curiosité de dilettante a fait se pencher sur son berceau. Comment s'étonner dès lors qu'à la faveur des difficultés des premiers efforts, et des assurances d'un prophétisme plutôt pessimiste, une conception romancée du Folklore ait circulé à travers les esprits, favorisant d'une part le scepticisme ou l'ironie de ses contempteurs, et de l'autre, tendant à diminuer l'élan des indécis ou à légitimer l'indifférence des routiniers ? Et c'est pourquoi, il nous a paru opportun de mettre sous les yeux de nos lecteurs la vraie physionomie du Folklore, afin de leur montrer qu'il est une véritable science psycho-sociale et que l'action essentielle et féconde des ouvriers qui en avaient compris la largeur et la profondeur consistait avant tout, à rechercher au sein des générations civilisées, ce qu'a été la vie des populations les moins avancées, pour ressusciter, dans ses phases les plus diverses mais les plus vraies, le drame des espoirs et des inquiétudes, des succès et des revers de l'existence de l'âme collective populaire, pétrie du plus sincère et du plus pur humanisme.

Œuvre éminemment spécifique et consistante, dont la valeur n'est point d'emprunt, mais véritablement personnelle, car la matière qu'elle veut élaborer en fait scientifique et en schème philosophique, n'est autre que les vestiges authentiques de l'activité populaire que nous retrouvons emplis des étincelles de vie de son âme ardente et généreuse. Et c'est pourquoi, ses ouvriers avertis les recueillent et les gardent jalousement dans ces sanctuaires esthétiques que sont nos musées d'art et de traditions populaires, convaincus qu'ils évoqueront à l'imagination du visiteur les souvenirs d'un passé qui reste malgré tout le sien, mais surtout qu'ils serviront de matière d'étude pour la science psycho-sociale du peuple de nos régions, et contribueront ainsi à la reconstitution de la mentalité primitive de l'humanité et des phases diverses de son existence, réalisées par le dynamisme impératif de sa volonté de puissance de vivre, de mieux vivre et de durer.

Tableau Synoptique de la classification des "Expériences-Types" Folkloriques

A. — DOMAINE GÉNÉSIQUE

Croyances — rites — coutumes — proverbes — chants — légendes concernant les « événements-types » : naissance, baptême, fiançailles, mariage, funérailles.

Ex. : Le fait type « funérailles » comportera la recherche et l'interprétation des manifestations folkloriques que constituent les *croyances — rites — coutumes — présages — légendes — repas — chants...* etc.

B. — DOMAINE PHYSIQUE

1) **Nourriture.** — *Folklore épulaire* : mets locaux, habituels ou occasionnels, fêtes périodiques ou épisodiques, familiales ou sociales..

Forme de leur célébration. Coutumes qui s'y rapportent.

Ex. : Fête du cochon.

2) **Habitat.** — *Maisons Types* : Leurs dépendances : colombier, tonnelle, four, grenier... etc.

Mobilier : ustensiles de cuisine — vieilles lampes — pierre de feu — bahuts — serrures — loquets, etc.

3) **Costume.** — *Populaire, Régional, Paysan* : chapeaux, blouses, coiffes de deuil, de mariage, de cérémonies, bijoux. Leur signification sociale.

4) **Médecine.** — considérée ici au point de vue des *remèdes* employés; de la *manière* de les employer, de leur *composition*.

(Nota : Dans le domaine religieux, d'autres points de vue seront à étudier.)

5) **Travail.** — Croyances relatives à l'homme du travail. — Préjugés sur le travail de l'homme — de la femme — de la terre — du métier.

C. — DOMAINE PSYCHIQUE

1) **Langage.** — Etude des divers patois, dialectes, argots. Technique de leur structure... de leur graphie — sémantique.

2) **Littérature.** —

a) *mouvante* : Celle sujette aux modifications du temps — contenu — religion, tels les *mythes — légendes — contes — anecdotes — thèmes...* motifs ou incidents des contes populaires.

b) *fixe* : Celle qui garde sa forme du début où dont les variations sont insignifiantes :

Proverbes, adages, sentences, formulettes, sobriquets, blasons populaires ou sobriquets collectifs, wellerismes ou dictons stéréotypés, fables, cris des métiers, des rues.

3) Science populaire. —

a) *Folklore du Ciel* (astronomie et météorologie) : *Prévisions — proverbes — procédés — mythes — dieux des astres — pluie — sécheresse.*

b) *Folklore de la terre et des eaux* : *Légendes concernant les pierres, grottes, rivières, fontaines, sources, mer.*

Vertus curatives des eaux.

c) *Faune* : *Croyance à la puissance magique des animaux, oiseaux, insectes.*

Préjugés sur leurs cris, chants, bruits.

d) *Flore* : *Légende sur les arbres — forêts.* (chêne druidique, les plantes magiques).

e) *Médecine* : *Médecine populaire — la vertu des remèdes — les guérisseurs, rebouteurs, forgerons... et leurs formules pour la guérison des hommes et des animaux.*

4) Esthétique —

a) *Arts populaires* :

musique : chants régionaux — épisodiques — Instruments populaires : cornemuse — vielle — serpent — tambourin — musette — biniou — chabrette — ophicleide.

danses : régionales — sortes — technique de leur rythmique — signification.

théâtre : chez les forains — dompteurs — lutteurs — marionnettes — guignol — ombres chinoises.

(Note. — Le *Cinéma* peut renseigner le folklore par les cérémonies, processions, fêtes... anciennes et populaires qu'il peut filmer.)

Arts divers. —

Poteries : allégoriques — faïences patronymiques.

Décors : imagerie populaire — cartes à jouer — almanachs illustrés — images de dévotion — iconographie fantastique — tissus peints, etc...

Symboles : emblèmes — enseignes de métiers — des rues — des maisons — bouquets de moissons — ex-voto, tatouages.

Travail de la pierre : inscriptions, formes et ornements des tombes — croix — calvaires.

Travail du bois : meubles sculptés — décorés — statuettes — outils.

Travail du fer : outils — clefs — serrures — loquets — écritaux avec marque de propriété — moules pour objets de piété — figurines de conjuration — plaques de cheminée.

Dentelles à l'aiguille — aux fuseaux — les divers points de France — de Tulle.

5) **Religion.** —

(Note. — Les faits folkloriques de cette espèce sont *infra-religieux*).

a) *Magie* : Croyances — prières — rites — incantations — formules — imprécations — conjurations — adjurations — chaîne magique — philtres — étournements et baillements dans la magie — mauvais œil — sabbat.

Diverses sortes de magie : agricole, sexuelle, phallique.

b) *Divination* : Présages — prémonitions — bonne aventure — nombre fatidique — procédés de divination : fontaines, sources, marc de café, astrologie, cartomancie, rhabdomancie, visions pseudo-prophétiques.

c) *Superstitions : objets protecteurs* : phylactères, talisman, amulettes.

Etres fantastiques : fées, lutins, loups-garous, génies tutélaires, dragons, croquemitaine, feux-folets, revenants, vampires, dame blanche.

Ministres des esprits : sorciers, sorcières, devins, envoûteurs, magiciens.

d) *Le merveilleux folklorique* : Géants processionnels qui jouent dans les fêtes — cérémonies périodiques (la tarasque — le dragon — le chameau — le chevalier).

Héros légendaires : typifiés : Rolland, Jean-de-l'Ours.

**D. — DOMAINE PROPREMENT SOCIAL
OU GROUPES DIVERS**

1) **domestique** (Groupe conjugal et domestique).

Croyances — superstitions — préjugés — coutumes relatives aux relations réciproques de mari à femme — de parents à enfants — culte des grands parents. Le 7^{me} enfant — les enfants privilégiés — jeux des enfants — formulettes — comptines — jouets.

2) **politique** : Les villages — leurs noms — préjugés sur eux — relations — conflits de bourg à cité — formule de politesse — à la rencontre — à la sortie — à la rentrée... d'une visite.

3) **juridique et judiciaire.** —

a) *droit familial* : Corps de relations déployées au sein des familles, groupes de parents plus étendus qu'aujourd'hui, famille paternelle englobant famille conjugale, famille souche...

2 parties { droit paternel
droit marital

b) *droit possessif* : Corps de relations déployées au sujet des « biens », des objets : (Loi des maisons, terrains, outils, produits. — Symbole de possession — appropriation — interdiction — utilisation de passages. Stade des clôtures.

c) *droit contractuel* : Corps de relations déployées entre fa-

milles, personnes... pour le règlement de leurs intérêts, droit des conventions, des professions, loi du marché, métiers.

Ex. : Location des domestiques... valets, foires — loues.

d) *droit punitif* : Corps de punitions d'ordre coutumier ou sanctions, non prévues par le législateur; sanctions mystiques, éthiques, satiriques, juridiques même à l'occasion...

Ex. : Charivari... ordales... serments.. (1).

4) **professionnel.** —

a) *Folklore paysan* : Condition de la vie à la campagne — Travaux des champs — Usages — cérémonies agraires — moisson — vendange — inalpage... Veillées — contes — jeux — fêtes.

b) *Folklore ouvrier* : procédés techniques d'exploitation, de fabrication — Utilisation particulière des produits obtenus. Légendes — superstitions — confréries — fêtes — emblèmes : Compagnonnage — Métiers pittoresques : chasse — pêche.

c) *Folklore militaire* : *Croyances* — superstitions touchant l'annonce de la guerre — sa durée — son résultat — argots militaires — sobriquets — chansons.

5) **religieux.** —

a) *Folklore de cérémonies* : fêtes périodiques, légendaires.

b) *Cycles divers* : *du jour de l'an* : étrennes — *souhais* — *de la Noël* : coutumes, légendes, crèches, chants — *de la fête des Rois* : gâteau — royauté — *du Carnaval* : mascarades, cavalades — *de la Semaine Sainte* : crêcelle; rameaux — cloches. — *De Pâques* œufs, quête des enfants de chœur. — *Poisson d'Avril*, *de Mai* : superstition — quête — chanson. — *De la St Jean* : feux — roue flamboyante — herbes. — *De la Toussaint* : Légendes sur la nuit des morts : illumination des tombes, cimetières.

c) *Les Saints* : Leur légende, patronage, fêtes, oratoires, procession, attributs.

d) *Les Eglises* : cloches — coqs des clochers — pain bénit — clochers.

6) **Groupes particuliers ou individus typifiés.**

a) *Contrebandiers* braconniers. Ex. : Ramuntcho — brigands (Cartouche — Malandrin — brigands Corses) — Les Romani-chols, les bohémiens (caracos). Ex. : la Gloriette de Babou). Les groupes maudits.

Individus typifiés : Légendes qui les concernent : ivrognes — pendus — noyés — les Rosières — Rémouleurs...

Abbé Paul MONTAGNÉ,
docteur ès-lettres.

(1) Voir pour questionnaire juridique : Introduction au Folklore Juridique, par René Maumier, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. Les Editions d'Art et d'Histoire 1938.

Vieilles prières languedociennes recueillies dans l'Aude

I La barbeto de Dius

S'es faito davan Dius
am'uno croutz tan bèlo
que resplendis del cèl juscos la tèrro.
Nostro Damo va arribà
am'un cièrge a la ma;
tres ametos rancountrèc :
ametos que fasètz aici ?
— Nous autros plouràn, souspiràn,
que i a pas cap d'enfàn de sèt ans
que ploure las plagos de sous sants.
Aval, aval, i a dos planquetos :
la uno es grando, l'autro estreto.
Les salvats i passaràn
e les dannats nou pouràn.
Qui la barbo de Dius saurà,
tres cops le jour la dira;
qui la sap nou l'ansenhe;
qui l'antèn à dire nou l'apregue,
se passarà un gros tourmén
le jour dal jutjomén.
Moun Dius, fasetz-me la gràcio de pla viure e de pla mourir.

Traduction

I LA PAROLE DE DIEU

Elle a été faite devant Dieu avec une croix si belle qu'elle resplendit du ciel jusqu'à la terre. Notre Dame arriva avec un cierge à la main; elle rencontra trois âmes : âmes que faites-vous ici ?

— Nous pleurons et nous soupirons, car il n'y a pas un seul enfant de sept ans qui pleure sur les plaies de ses saints. Là-bas, là-bas, il y a deux passerelles, l'une est grande, l'autre étroite. Les élus y passeront et les damnés ne pourront. Qui saura la parole de Dieu, trois fois le jour la dira; qui la sait et ne l'enseigne, qui l'entend dire et ne l'apprend, souffrira un grand tourment au jour du jugement. Mon Dieu, faites-moi la grâce de bien vivre et de bien mourir.

II Autre version

Qui vol ausi a dire la barbeto de Dius,
que s'es faito davan Dius,
am'uno croutz tan bèlo
qu'esponditz le cel e la tèrro ?...

Nostre Senhe i va davàn,
ame sas plagos amoustràn,
Garatz, garatz, paures pecadous
la peno que ieu preni per vous.
Aval, aval, i a'no pradeto,
tant estalo, tant estreto,
i passaiòtz pas un pel de ma tèsto.
Les salvats i passaràn
e les dannats nou pouriràn,
e cridaràn tres cops : Jèsus !
Jèsus ! la barbeto de Dius !
Qui la barbeto de Dius saurà,
tres cops le jour la dirà.
Qui la sap nou l'ansenho
soun amo ne passo peno.
Qui l'ausitz a dire nou l'aprèn,
Nostre Senhe i farà de reprochis le jour dal jutjomèn.

(Recueilli par M. l'abbé Astruc, en Termenès).

II AUTRE VERSION

Qui veut entendre dire la parole de Dieu qui a été faite devant Dieu avec une croix si belle qu'elle s'étend du ciel jusqu'à la terre ? Notre Seigneur la précède en montrant ses plaies.

Voyez, voyez, pauvres pécheurs, la peine que je prends pour vous. Là-bas, là-bas, il y a un petit pré si étendu, si étroit que vous n'y passeriez pas un cheveu de ma tête. Les élus y passeront et les damnés ne pourront et ils crieront trois fois : Jèsus ! Jèsus ! La parole de Dieu ! Qui saura la parole de Dieu, trois fois le jour la dira. Qui la sait et ne l'enseigne, son âme en souffrira. Qui l'entend dire et ne l'apprend, notre Seigneur lui adressera des reproches le jour du jugement.

III Autre version

Qual vol entendre la barbeto de Dius ?
Tan de morts coumo de vius.
Ave Maria de bèlo espino,
Nostro damo de Sant Signe,
Nostro damo que siès tan bèlo,
esplandido del cèl a la tèrro,
assèito sus uno pèiro plato;
de l'un a l'autro,
de l'un a l'autro,
atèn lous pauris pecadous.
« Tan de peño qu'èi pres per vous,
de ma car ieu vous encarnèri,
de mous osses vous oussèri,
de moun sang vous abeurèri. »
Aval, aval, i a uno planqueto
qu'es pas basso ni nauteto;
coumo'n pel de ma testeto
lous salvats i passaràn,
lous dannats nou pouriràn;
cridaràn tres cops : Jèsus, Jèsus, Jèsus !

A quouno ouro nasquèri ieu,
que sapièsse pas la barbeto de Dius ?
La barbeto de Dius se saurà,
tres cops lou jour e la nèit se dirà.
Jamai las portos de l'Infer nou veirà.
Qui nou la sap, qui nou la ditz
ba saurà al jour dal jutjomén.

(Recueilli par M. Féraud, en Narbonnais).

III

AUTRE VERSION

Qui veut entendre la parole de Dieu ? Tant des morts que des vivants, Ave Maria à la belle épine, Notre Dame du saint Signe, Notre Dame qui êtes si belle, étendue du ciel jusqu'à la terre, assise sur une pierre plate, de l'un à l'autre, de l'un à l'autre, elle attend les pauvres pécheurs. Tant de peine que j'ai prise pour vous ; de ma chair je vous ai incarnés, de mes os j'ai formé vos os, de mon sang je vous ai abreuvés. Là-bas, là-bas, il y a une passerelle qui n'est ni basse ni trop haute, comme un cheveu de ma tête les élus y passeront et les damnés ne pourront. Ils crieront trois fois : Jésus ! Jésus ! Jésus ! A quelle heure suis-je né pour ignorer la parole de Dieu ? Il faut savoir la parole de Dieu et trois fois le jour et la nuit il faut la dire. Jamais elle ne verra les portes de l'Enfer. Qui ne la sait, qui ne la dit, saura (ce qui lui en coûtera) le jour du jugement.

IV

Pater petit

Pater petit,
Dius l'a fait
Dius l'a dit
Dius l'a mes en Paradis.
Me'n anèri a la glèiso,
amé la ma dreito me senhèri :
Senhe, que pourtatz aquí ?
— Lou libre de Dius.
— Qual vous l'a balhat ?
— La maire de Dius.
M'a dit que metèsse
noun, subrenoun e lou noun de tout lou mounde.
In pace, Dius, amèn.

(Recueilli par M. Féraud, en Narbonnais).

IV

PETIT PATER

Petit Pater, Dieu l'a fait, Dieu l'a dit, Dieu l'a mis en Paradis. J'allais à l'église, avec ma main droite, je me signai. Seigneur que portez-vous là ? — Le livre de Dieu. — Qui vous l'a donné ? — La mère de Dieu. Elle m'a dit de mettre nom, prénom et le nom de tout le (corr - sauveur du) monde. In pace, Dieu, amen.

V

Autre version catalane

El « pare nostre petit »
Deu l'a fet i Deu l'a dit,
Deu l'a deixat per escrit.

Al mati en se levant,
a la nit en se cotxant,
de la ma dreita se senyant,
de la ma esquerra se calçant,
dins una cambra s'en va entrar,
nou Màries i va trobar.
Nou Màries, que feu aquí ?
— Bategem el fill de Deu !
— Quin nom li posareu ?
— Nom, sobrenom, salvador de tot lo món.
— Aquí, abahi, al Paradis
hi ha una palanqueta,
es llarga i estreta;
els salvats hi passaràn,
els condemnats no podràn;
cridaràn : aïe, mès, aïe !
En quin mon som vinguts
qu'els àngels de Deu no'ns agin volguts ?
Els verbs de Deu
qui'ls sap i no'ls ensenya,
a l'altre món ne passa pena;
qui'ls sent a dire i no'ls apren
al dia del seu judici
li'n fan recordament.

(Recueilli en Roussillon, par M. l'abbé Astruc).

V

VERSION CATALANE

Le « petit pater noster », Dieu l'a fait et Dieu l'a dit. Dieu l'a laissé par écrit. Le matin en se levant, la nuit en se couchant, de la main droite en se signant, de la main gauche en se chaussant, dans ma chambre il est entré; il y a trouvé neuf Maries. Neuf Maries que faites-vous là ? — Nous baptisons le fils de Dieu ? — Quel nom lui donnez-vous ? — Nom, prénom, sauveur du nom de. — Là, en bas, en Paradis, il y a une passerelle; elle est large et étroite; les élus y passeront, les damnés ne pourront. Ils crieront : aïe ! mais aïe ! En quel monde sommes-nous venus ? Que les anges de Dieu ne nous aient pas voulus. Les paroles de Dieu qui les sait et ne les enseigne, dans l'autre monde, il en souffre. Qui les entend dire et ne les apprend au jour de son jugement, on l'en fait ressouvenir...

VI

Prière du matin

La Santo Vièrjo de boun mati s'es levado,
dejoust un aubrespi s'es assietado,
de sa ma dreito s'es senhado,
de soun pè dreit s'es cauçado.
Aquí soun bèl pel s'es penchenado.
A vistis passa tres liouns,
a modo de balouns (corr. barouns),
que pourtavoun tres pèiros malos
per coumbatre le país.
Elo a jetat un ta bèl crit
que sou fil Jèsus dal cèl l'a ausit.

— De qu'avètz ma divino mèro,
d'avé jetat un ta bèl crit ?

— Oh ! mou fil, mou fil !
èi vist passà tres liouns,
a modo de balouns (corr. barouns),
que pourtavoan tres pèiros malos
per coumbatre le païs.

— Coundesissi-les dins tèrro desèrto
qu'i age pas ni poul que cante,
ni fedo que bèle ni fenno qu'enfante,
ni cap d'ome que posque perdre
cap de gouto de sang.

(Recueilli par M. l'abbé Astruc).

VI PRIÈRE DU MATIN

La Sainte-Vierge de bon matin s'est levée, elle s'est assise sous une aubépine, de sa main droite elle s'est signée, de son pied droit elle s'est chaussée. Alors elle a peigné sa belle chevelure. Elle a vu passer trois lions à la manière de barons qui portaient trois mauvaises pierres pour attaquer le pays. Elle a poussé un si grand cri que son fils Jésus du ciel l'a oui. — Qu'avez-vous ma divine mère pour avoir poussé un si grand cri ? — Oh ! mon fils, mon fils, j'ai vu passer trois lions, à la manière de barons, qui portaient trois mauvaises pierres pour attaquer le pays. — Conduis-les en terre déserte, où il n'y ait ni coq qui chante, ni brebis qui bèle, ni femme qui enfante, ni aucun homme qui puisse perdre une seule goutte de sang.

VII Prières du soir

Dins moun lèit me courqui ieu,
cinc angelous atrapi ieu,
dous as pès, tres al cabés.
Lou petit Jésus al mièg s'es mes;
m'a dit que me courquèsse,
que m'endourmiguèsse,
que n'age pas pòu
de la mort, de las ourrous
ni de las gens que ne saboun mai que nous

Atal siogue.

(Recueilli par Mme A.-M. Porrouch-Petit, à Ouveillan).

VII PRIÈRE DU SOIR

Dans mon lit, je me suis couché, j'y ai rencontré cinq angelots : deux aux pieds, trois au chevet. Le petit Jésus s'est placé au milieu. Il m'a dit de me coucher, de m'endormir, de ne pas avoir peur de la mort, des horreurs, ni des gens qui en savent plus que nous.

Ainsi soit-il.

VIII Autre version

Al noun de Dius me couchi ieu,
cinc angetos i atrapi ieu;
dos as pès, tres al cabés,

Nostre Senhe al cèl s'es mès.
M'a dit que me couchèsse,
que m'endourmiguèsse.
que prendrió gardo
a moun cos e a moun amo
que plai a Dius.

Amèn.

*(D'après M^{me} X. à Salles-d'Aude; âgée de 84 ans,
elle tient cette prière de sa mère).*

VIII

AUTRE VERSION

Au nom de Dieu, je me couche. J'y rencontre cinq angelots :
deux aux pieds, trois au chevet. Notre-Seigneur s'est placé au
ciel; il m'a dit de me coucher, de m'endormir, car il veillerait
sur mon corps et sur mon âme qui plaît à Dieu.

Amen.

IX

Autre version

Mousenhe San Silvestre
que pot èstre qu'un cop l'an,
la vèlho de cap d'an;
al noun de Dius me coulqui ieu :
cinc angèls i trobi ieu,
dous as pès, tres al cabès,
Nostre Senhe al mièg s'es mes
e m'a dit que me coulquèsse,
que m'endourmiguèsse
e que pòu noun agèsse,
qu'el me gardaió de foc e de flamo.

Ainsi soit-il.

(Recueilli par M. l'abbé Astruc).

IX

AUTRE VERSION

Monseigneur Saint Silvestre qui ne peut être qu'une fois l'an,
la veille du 1^{er} de l'an. Au nom de Dieu, je me couche; cinq ange
j'y rencontre : deux aux pieds, trois au chevet; Notre Seigneur
s'est placé au milieu et il m'a dit de me coucher, de m'endormir
et de ne pas avoir peur, car il me garderait de feu et de flamme.
Ainsi soit-il.

X

Prière contre le tonnerre

Vai-te'n, pèsto,
vai-te'n en ginèsto,
aquí ount i a pas fenno qu'enfante
ni vaco que vudèle,
ni fedo qu'anhèle;
a qui ount le boun Dius
es pas jamai passat !

*(Recueilli par M. Jordi de la bouche de M^{me} Sempé
à Carcassonne).*

X

PRIÈRE CONTRE LE TONNERRE

Va-t-en, pèste, va-t-en par les genêts, là où il n'y a point de femme qui enfante, de vache qui vèle, ni de brebis qui agnèle, là où le bon Dieu n'est jamais passé !

GLOSSAIRE.

I. **Barbeto**, diminutif de **barbo**, du latin **verba**, paroles. — **Cièrge**, gallicisme pour **ciri**. — **Plagos**, plaies. — **Planquetos**, passerelles. — **Passà tournên**, souffrir un tourment. On dit de même : **passà peno**, **freg**, **talent**.

II. **Ausí**, ouir, entendre. — **Espanditz**, étend, couvre. — **Senhe**, seigneur; cas sujet qui subsiste à côté du cas régime **senhou**; il est employé comme vocatif. — **Amoustràn**, montrant. — **Garatz**, voyez, prenez garde. — **Pecadous**, pécheurs. — **Aval**, là-bas. — **Estalo**, large. — **Ausitz a dire**, entend dire; les verbes de perception et de mouvement étaient suivis de la préposition **a** dans de nombreux parlars; il reste des traces de cet usage dans le sud de l'Aude, dans l'Ariège, en gascon et même en haute Auvergne.

III. **Esplandido**, étendue, épanouie. — **Assèito**, assise. — **Encarnéri**, je formai votre chair. — **Ousséri**, je formai vos os. — **Nasquéri**, je naquis. — **Sapiésse**, que je susse. — **Veirà**, verra.

IV. **Anéri**, j'allai. — **Senhéri**, je fis le signe de la croix. — **Balhat**, donné. — **Subrenoun**, surnom; **sur** se dit habituellement **sus**, **subre** est une forme plus rare souvent employée comme préfixe : **subredent**, **subros**, **subrelard**.

V. **Deixat**, laissé. — **Nit**, nuit. — **Esquerra**, gauche. — **Calçat**, se chaussant. — **Cambra**, chambre. — **Nôu**, neuf. — **Feu**, faites. — **Bategem**, nous baptisons. — **Posareu**, mettez. — **Salvador**, sauveur. — **Món**, monde. — **Abahi**, là. — **Palanqueta**, passerelle. — **Llargá**, longue. — **Dia**, jour. — **Judici**, jugement. — **Recordament** (far) rappeler.

VI. **Aubrespí**, aubépine. Le mot **albespí** a été contaminé par **aubre**, arbre. — **Penchenado**, peignée. — **Balouns**, corr. barouns. Il y a là une altération du texte. — **Malos**, mauvaises. L'emploi de **mal** comme adjectif est assez rare et archaïque. — **Poul**, coq. **Fedo**, brebis. —

VII. **Courqui**, je me couche. — **Atrapi**, je rencontre, je me trouve en présence. — **Cabés**, chevet. — **pôu**, peur. — **Ourois**, horreurs. — **Nous**, nous. La langue actuelle n'emploie que **nousaus** ou **nousautris** dans ce cas.

IX. **Cap-d'an**, 1^{er} janvier. Ces trois premiers vers constituent un proverbe bien connu. — **Angèls**, anges. Ce mot est presque toujours remplacé par le gallicisme **anjo**.

X. **Ginèsto**, genêt. — **Vudèle**, vèle. — **Anhèle**, agnèle.

EN LAURAGUAIS DU DIMANCHE DES RAMEAUX A QUASIMODO

« Cette note, sans prétentions, apprendra bien peu de choses à ceux qui connaissent la campagne méridionale et particulièrement le Lauragais. Cependant, ceux de nos lecteurs qui ont quitté la « terra mairala » depuis de longues années verront avec plaisir que les usages qu'ils pratiquèrent dans leur enfance ne sont pas perdus, et les habitants des villes, ces mornes déserts de la tradition, découvriront peut-être des coutumes qu'ils auraient attribués à des siècles révolus.

*

L'assistance est des plus nombreuses à la Messe dominicale des Rameaux; même ceux qui ne viendront pas le jour de Pâques sont là, non pas avec un maigre rameau, mais avec un gros bouquet, uniquement composé de laurier et de buis, car il n'y a pas d'oliviers en Lauragais.

Dans un frémissement de feuilles, l'assemblée des fidèles, toute verdoyante et fleurie, élève cette frondaison de rameaux chaque fois que l'officiant trace une des bénédictions prescrites. Après la Messe, chacun emporte le laurier béni *qui n'est pas d'abord introduit à la maison* : celle-ci doit être la dernière décorée. Les abeilles sont les premières servies; puis, toutes les constructions destinées au logement des animaux et de la basse-cour. Le cultivateur fait ensuite le tour de sa propriété plaçant un brin de rameau dans ses champs et sa vigne pour protéger les récoltes promises « de la vermine et des tempêtes ».

A partir de onze heures du matin, le Jeudi Saint, tout le monde s'abstient de travailler jusqu'au lendemain à la même heure. Les marguilliers vont alors quêter les œufs au profit de l'église et du Curé. Ils recueillent ainsi des œufs de poules, de canes, et d'oies. Ces deux dernières espèces, plus précieuses, seront l'objet d'une vente aux enchères, sur la place de l'église, à la sortie de la Messe paroissiale, le dimanche de Quasimodo.

Après que les marguilliers ont fait ainsi appel aux provisions et à la générosité des fermières, c'est le tour du carillonneur — (celui-ci, qui de plus en plus est rétribué par la municipalité, abandonne cette « dime » qu'il croit peu justifiée désormais). Mais « les clercs », les enfants de chœurs d'aujourd'hui, sont fidèles aux traditions. Ils ont demandé au Curé l'autorisation de prendre la ceinture de laine rouge qui, d'ordinaire, serre leur aube. Ils la ceignent sur leur blouse noire d'écolier. Armés d'un grand bâton, ils partent en troupe et vont recueillir les œufs dans une corbeille, recevant partout un accueil aimable, joyeux, et généreux. Ceux, bien rares, qui ne tiennent pas volière, — un vieux célibataire peut-être, ou un artisan sans aucune terre —, leur donnent un peu d'argent.

Lorsque la quête est finie on partage le nombre d'œufs en

parts égales, mais il n'est pas sans exemple que les grands fassent du tort aux plus jeunes, en essayant d'ailleurs de justifier cette part du lion qu'ils s'adjugent. Un village de quarantecinq feux peut donner environ huit douzaines d'œufs à chacun de ses douze enfants de chœur. Ces œufs, monnayés, permettront aux enfats d'acheter jouets et « croquendes » et surtout les « alleluias » à la foire du mardi de Pâques à Castelnaudary (1).

Le périple des enfants de chœur sur toute l'étendue de la juridiction paroissiale est d'assez longue durée. L'agglomération principale est d'ordinaire réduite et les fermes disséminées sont nombreuses. Vers midi, les enfants reçoivent l'hospitalité de l'un d'eux, magent de bon appétit et joyeusement.

La quête ne doit pas leur faire oublier d'annoncer les offices à la place des cloches parties pour Rome. Trois fois avant les « Ténèbres » et le « Stabat » ils vont en troupe criant « al premier de l'offici »... « al darnie de l'estabat »...

Nous ne disons rien du tumulte qui termine le chant des Ténèbres, et dont il a été parlé au n° 12 (février 1939) de Folklore, p. 41.

Au soir du jeudi-Saint, personne ne manque de venir à « l'estabat ». On désigne ainsi la cérémonie où l'on chante la prose en l'honneur de N.-D. des Sept Douleurs.

Le samedi-Saint, dès que les ménagères entendent les cloches sonner leur retour et tandis que l'on chante le « Gloria », elles viennent faire leur provision d'eau nouvellement bénite. La vieille est jetée par aspersion sur les animaux de la ferme. On prend garde de ne pas « la marcher »; c'est-à-dire la répandre de façon à ce qu'elle soit foulée au pied et ainsi profanée de quelque manière.

Au matin de Pâques, après la Messe où l'on vient d'accomplir le précepte pascal, on entame le premier saucisson. Devancer la date rituelle de ce geste, serait compromettre toute la provision vouée alors à la corruption. Quelquefois, on bat des œufs pour une omelette où se mélangent quelques rouelles de saucisson.

Cette pratique, encore bien conservée, avait un charme plus évident dans un temps encore peu lointain où, pendant tout le carême on s'était strictement et absolument abstenu de viande, même le dimanche, et où tous les hommes accomplissaient le devoir pascal. A midi, la famille est groupée autour de la poule farcie qui est de tradition pour les principales fêtes de l'année.

(1) **Croquende** : Confiserie faite d'amendes grillées et de caramel.

Alleluia : Pâtisserie locale qui se vend maintenant toute l'année chez les professionnels à Castelnaudary. — Jourdanne (« Contribution au Folklore de l'Aude », Carcassonne, 1900. 1 vol. in-8, p. 54), signale l'usage autrefois pratiqué de donner ces sortes de gâteaux dans le Lauraguais, le samedi-Saint, aux enfants qui se promenaient en chantant :

Alleluia ! alleluia !

Un fouacet a cado ma,

Le que n'aura ne manjara;

Qui n'aura pas s'en passera !

Le dimanche de Quasimodo, tandis qu'après la Messe les œufs ont été passés un à un par le feu des enchères (ils se vendent de 3 à 4 francs pièce), le soir, à l'issue des vêpres, toute la paroisse va processionnellement au cimetière. En principe, chaque famille se rend au lieu du cimetière où se trouve la tombe familiale. S'il y a eu un deuil récent dans la parenté et à la fois dans un autre village, la famille se divise, et quelques membres vont la représenter au lieu de la sépulture.

Au cimetière, pendant le chant de l'Absoute, les parents vont sur la tombe soigneusement ornée, se mettent à genoux, tous, même les hommes la tête découverte, et prient. Puis, l'Absoute terminée, le Curé accompagné des clercs va se placer près de la sortie et offre le Crucifix à baiser (ou l'instrument de paix) aux fidèles qui déposent une offrande dans le bassin de l'œuvre. La procession se reforme et on revient à l'église.

Toutes ces coutumes démontrent quelle part le peuple prenait à l'antique liturgie de la Semaine-Sainte et aux réjouissances pascals. Les morts n'étaient pas oubliés, et après avoir célébré la résurrection du Christ, on allait au-dessus des tombes rendre un culte plein d'espérance à ceux qui ressusciteront : c'était la « petite pâque » — « pasquetos ».

Note pour compléter l'Étude d'un Pèlerinage Collectif au XVII^e Siècle (Folklore 13, p. 80 à 85)

Ce travail nous a valu plusieurs communications de la part de quelques-uns de nos plus distingués correspondants ou lecteurs, comme MM. le Chanoine Sabarthès, le Comte Bégouen, Paul Mesplé.

Le Comte Bégouen a bien voulu nous faire connaître qu'il a lu, il y a une vingtaine d'années, à la Société archéologique de Toulouse, un manuscrit resté inédit sur les pèlerinages des Pénitents de Toulouse à Garaison. De nombreuses plaquettes ont été consacrées à l'étude de ce pèlerinage véritablement fameux et très suivi avant 1789. Le comte Bégouen a relevé l'iconographie de ces pieuses manifestations, et il nous signale : deux tableaux conservés à l'église des Minimes de Toulouse, représentant le départ et le retour des Pénitents noirs, ainsi qu'une belle gravure de Gamelin représentant l'arrivée des mêmes pénitents noirs à la chapelle de Garaison.

On peut voir cette gravure — nous dit Paul Mesplé — au Musée des Toulousains de Toulouse, ainsi qu'une autre, relative au même sujet, dont nous donnons la description détaillée d'après le catalogue rédigé par Mlle Mouton pour l'exposition Gamelin, à Carcassonne, 1938. C'est que Gamelin était membre de la Confrérie des Pénitents noirs, et fit, avec ses confrères, le pèlerinage de 1778. Il en conserva le souvenir — ajoute M.

Mesplé — dans deux dessins aujourd'hui perdus à ce qu'il semble, mais qui ont été gravés par Lavallée, son élève.

C'est de ces gravures que nous donnons la description détaillée empruntée à Mlle Mouton.

PELERINAGE DES PENITENTS NOIRS :

« On lit en bas de la gravure : **Vue en perspective de l'Eglise de N.-D. de Garaison, dessiné sur le lieu par J. Gamelin, peintre voyageur et gravé à l'eau-forte par Lavallée, son élève, à Toulouse, en 1778** ».

Pèlerinage fait « pour l'heureuse couche de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche, Reine de France et de Navarre, et pour la Conservation du Roy et de la famille Royale ».

Au fond, la Chapelle de Garaison; à gauche, gravissant la côte qui conduit à la Chapelle, la file des pénitents, pieds-nus, en robe, le capuchon rabattu, un gros chapelet à la taille, un bâton à la main. — Fermant le cortège, le Vice-Recteur et le Recteur, le R. P. Sérane. — Devant un lavoir, sur la droite, les villageois attroupés regardent passer le pèlerinage. — Au milieu d'eux, une femme en état de grossesse, est là comme pour rappeler le but du pèlerinage ».

PORTRAIT DE JEAN SERANE :

« Sous le dessin on lit :

« **Gravé par Lavallée d'après le dessin original fait d'après nature par M. Gamelin, professeur à l'Académie de peinture de Rome, faisant le voyage de Garaison avec MM. les Pénitents noirs de Toulouse, le 30 octobre 1778.**

Jean Sérane, âgé de 66 ans, en buste, de profil à droite, en costume ecclésiastique. Il était missionnaire apostolique. Né le 9 Avril 1712, à Perpignan, il entra en religion le 28 sept. 1739, fut fait prêtre le 11 Sept. 1740, et mourut à Toulouse, le 17 Avril 1784 ».

(cit. cat. n° 151 et 152).

La localité de La Barthe que nous n'avons pas su trouver aux environs de Lombez, est située cependant sur la route de Boulogne-sur-Gesse, à 8 km environ à vol d'oiseau, mais ne constitue plus qu'un minuscule hameau. C'était autrefois une localité importante à en croire les anciennes cartes qui mentionnent La Barthe de la même façon que Lombez et Boulogne.

M. Mesplé nous indique, parmi d'autres publications, l'article de M. Pierre de Gorsse paru dans la « Revue historique de Toulouse » (1927) sur une « Relation inédite du Pèlerinage des Pénitents gris en 1754 », article qui est accompagné de la reproduction de l'arrivée des pèlerins à Garaison d'après Gamelin. A côté de cet ouvrage, on consultera avec profit le livre que nous fait connaître M. le Chanoine Sabarthès : « Petite histoire de N.-D. de Garaison » par P. A. Larroux (1933) où il est parlé des pèlerinages.

Le savant auteur du « Dictionnaire topographique de l'Aude » remarque que le NENIGNAN d'aujourd'hui était désigné sous la même forme au XVIII^e siècle, et que plus certainement, NEVIGNAN, est une faute d'impression.

A. B.-M.

Chronique des Délégués du Groupe Audois d'Études Folkloriques

SOMMAIRE :

I. — **L'ACTIVITE CROISSANTE DE NOS DELEGUES.** Répartition des matériaux recueillis. — « Toumba lou leït ». — L'arum, plante des quatre récoltes. — Notes sur Carcassonne dans la deuxième partie du XIX^e Siècle, par M. Dons.

II. — **L'UTILISATION FOLKLORIQUE DES ARCHIVES PUBLIQUES ET PRIVEES.** — A propos de l'essai sur la vie des populations rurales à GINESTAS (Aude), du Docteur CAYLA et du « Fonds THEZAN aux archives de l'Hermitage » (Hérault), du Marquis de THEZAN-ST-GENIEZ.

III. — **LE FOLKLORE JURIDIQUE.** Pactes d'apprentissage — Contrats de gazaille — Contrats d'affraymentum — Seel de marché.

IV. — **LE FOLKLORE AUDOIS ET LES « ENFANTS DE L'AUDE A PARIS ».**

I — **L'activité croissante de nos Délégués.** — Le fait caractéristique de ces derniers temps, a été l'activité croissante de nos Délégués, mieux informés de leur rôle, ainsi que de nos buts et moyens. Aussi, devant l'abondance et l'importance de la documentation qui nous parvient, notre Comité de rédaction a décidé de réserver pour des études d'ensemble les excellents matériaux sur certaines questions, telles que : « **Les mœurs et coutumes des gens de mer** » (1). — **L'aire de survivance des fêtes de Carnaval** (2) — **La médecine populaire** (3) — **Les coutumes de la Semaine-Sainte...** sans oublier les contes recueillis à Villemagne et traduits par notre distingué collaborateur, Monsieur VEZIAN, délégué pour l'Ariège de la Société de Folklore Français et de Folklore Colonial.

Notons simplement que, sur les coutumes de la période de Pâques, et d'après notre compatriote, Monsieur Louis ROUQUIER,

(1) Nous remercions nos Délégués de la région maritime, MM. Vals, Rodière, les frères Carbonel, Bourjade, ainsi que Mlle Isabelle Narbonne, des précieux renseignements qu'ils nous ont transmis. Ces derniers centralisés par P. et M. Sire, les auteurs du « Clamadou », formeront la matière d'une plaquette qui sera prochainement mise en souscription par nos soins.

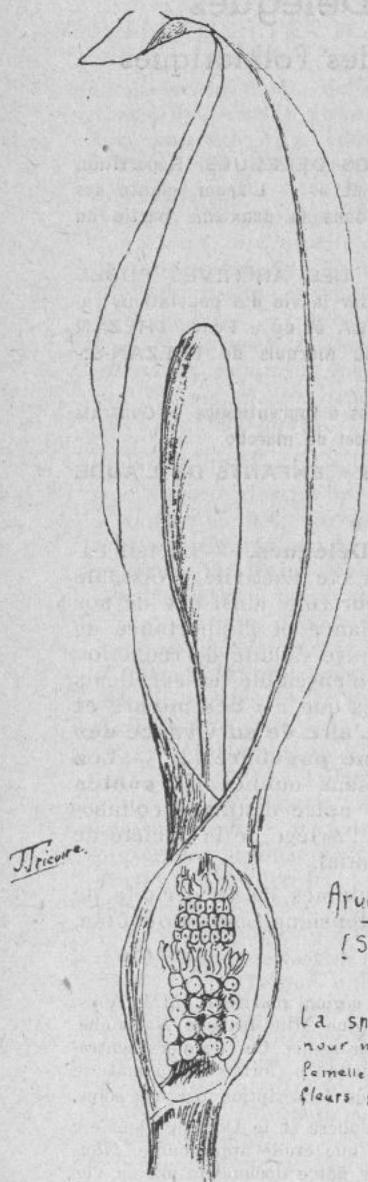
(2) Nous remercions nos Délégués, MM. Jalabert et le Docteur Doumère de leurs notes sur cette question, qui mérite une étude approfondie. Nous demandons à nos correspondants de compléter notre documentation en vue de l'établissement d'une carte folklorique, notamment en ce qui concerne les phénomènes de régression.

(3) Nous remercions tout spécialement nos Délégués du Minervois, Mlle Gardel et M. Laurent Mathieu.

Maire de Levallois-Perret et Vice-Président du Conseil Général de la Seine, autrefois, à Puisserguier (Hérault), il était d'usage, le lundi de Pâques, de « tomber » le lit (**toumba lou leit**).

FOLKLORE ARIÈGEOIS

Commune de Dun. Canton de Mirrepsin
Arrondissement de Pamiers



Inflorescence (ouste)
de « Arum. (Moi de Mars)

(2) Fleurs mâles

(4) Fleurs femelles.

Légende :

- (1) Indique comment sera le blé
- (2) Indique comment seront les foins
- (3) Indique comment seront les racines
- (4) Indique comment sera le maïs

Nom patois : Graujols
(ou Graujols)

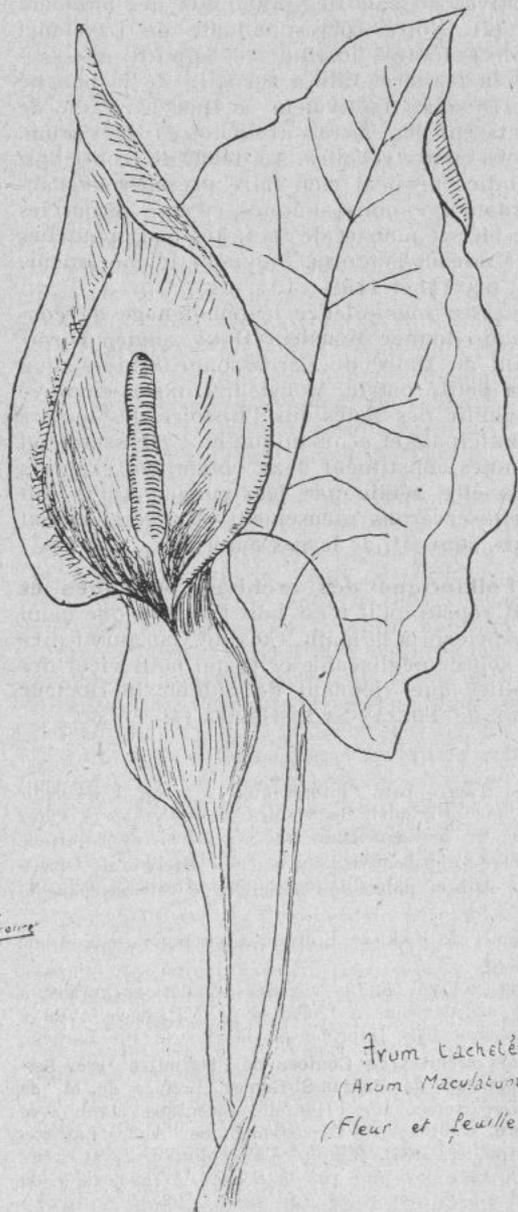
Arum Maculatum
[Spadice]

La spathe est ouverte
pour montrer les fleurs
femelles (en bas) et les
fleurs mâles (au-dessus).

Après avoir enlevé couvertures, draps, matelas et paillasses, on dévissait les clavettes, pour séparer « lou cabassié » del « ped » et, tout en humectant le bois sur toutes les rainures et les joints

avec du bouillon de lessive, les ménagères répétaient la conjuration suivante :

« Sime, Simetou,
« Anas v'oun a la messo
« Que les autres i sou »



Arum

Arum Maculatum



Fruit

Arum cacheté
(*Arum Maculatum*)
(Fleur et feuille)

Cette naïve invitation avait pour effet de chasser les parasites, « cependant, ajoute notre correspondant, la lessive y était bien pour quelque chose » (1).

La coutume de « tomber » le lit pendant la semaine sainte existe à Narbonne.

M. VAN GENNEP exprime quelque part le regret de l'absence de monographies relatives au rôle des plantes et des animaux dans notre Folklore (2). Notre correspondante de Lavelanet (Ariège), Madame Jean TRICOIRE, institutrice, apporte une modeste contribution en la matière. Elle a recueilli de la bouche de M. LÉON ANCELY (70 ans), cultivateur à Dun (Ariège), de curieux renseignements sur les vertus divinatoires de l'**arum**. Celui-ci est la plante des quatre récoltes. Au début de printemps, alors que nul autre indice ne peut rien faire présager de l'année nouvelle, le « graoujol » nous annonce ce que seront les récoltes de raisins, de blé, de maïs et de foin. Les deux planches jointes, établies par M. Jean TRICOIRE, donnent le mécanisme de cette croyance. (V. pp. 114 et 115.)

Nous ne saurions passer sous silence le témoignage de confiance que vient de nous donner Monsieur DONS, ancien Directeur d'École et Adjoint au Maire de Carcassonne. Animé d'un ardent amour pour sa petite patrie, Monsieur DONS a employé tous ses loisirs à recueillir des notes sur l'histoire, les mœurs et coutumes, la vie municipale et économique de Carcassonne et de ses environs. Ces notes constituent deux volumineux cahiers qui viennent de nous être remis par leur auteur. Qu'il soit assuré que nous les conserverons pieusement et précieusement et que nous leur ferons, souvent, de larges emprunts.

II — Utilisation Folklorique des archives publiques et privées. On a souvent répété qu'il n'est bon Folklore que celui qui se fait le bâton du pèlerin à la main. Cela ne veut point dire qu'il faille tenir pour source négligeable celle qui nous vient des excellentes monographies que viennent de publier le Docteur CAYLA (3) et le Marquis de THEZAN-SAINT-GENIEZ (4).

(1) M. Rouquier signale d'autre part l'intérêt qu'il y aurait à recueillir dans la région de Pardeilhan (Hérault), les vieilles prières et les « Pater blancs ». Nous manquons de renseignements sur ces derniers et serions heureux d'en avoir. Peut-être s'apparentent-ils avec ces « Barbeta de Dios » au sujet desquelles M. L. Alibert publie un ensemble de versions dans le présent numéro.

(2) Van Gennep « Manuel de Folklore Français Contemporain ». Tome III, p. 507.

(3) Docteur Paul Cayla : Essai sur la vie des populations rurales à Ginestas (Aude) et dans ses environs au début du XVI^e siècle (1519 à 1536). 1 vol. 271 p. (Carcassonne 1938. Imprimeries Gabelle, 42, rue Barbès).

(4) Le Fonds Thézan aux archives du Château de l'Hermitage près Servian (Hérault), par le Marquis de Thézan-St-Geniez, préface de M. de Dainville, archiviste du Département de l'Hérault; inventaire établi avec le concours de M. Blaquièrre, archiviste du Département de l'Aude (Laffitte-Lauriol, imprimeur. Montpellier, 1938). 324 pp. Tirage limité à 350 exemplaires hors Commerce. Ouvrage couronné par la Société Archéologique du Midi de la France.

L'un et l'autre ouvrage, qui ont demandé à leurs auteurs des années de longues et laborieuses recherches, se classent au nombre de ces travaux d'érudition locale dont l'ensemble constitue la base même de l'histoire de la nation Française.

En tant qu'elle décrit les conditions de vie des populations rurales du Minervois à une époque déterminée, l'œuvre du Docteur CAYLA rentre essentiellement dans le cadre de nos études. Ne le reconnaît-il pas lui-même quand il écrit (page 10) : « sous les toits des modestes demeures vit toute une population dont les vêtements, les mœurs, les habitudes coutumières, nous sont révélées », et, plus loin (page 20) : « dans les actes, au travers des grimoires, apparaissent les caractères spécifiques d'une race ».

D'autre part, quand depuis le X^e Siècle, l'histoire d'une famille comme celle des Thézan, a été intimement liée à la vie rurale, familiale et sociale d'une région, il y a fort à parier que ses archives, lorsqu'elles ont été jalousement conservées comme c'est le cas, en fournissent de précieux témoignages, et ici, le peuple soulignait cette union par son naïf blasonnage :

- « Que Pompadour poumpo,
- « Que Ventadour vente,
- « Bante Levi que boudra
- « Bibo l'oustal de Theza.

Au point de vue des vêtements, dans la région de Ginestas, la jeune fille apportait en dot des robes (**raupas**) en drap d'ostal comprenant la cotte (**cota**) et la gonelle (**gonela**), sorte de combinaison couvrant le corps des épaules aux chevilles. La cotte était de drap brun, mais, le plus souvent, la couleur en était violette, en raison de l'emploi habituel pour la teinture des draps, d'herbes tinctoriales très répandues en Languedoc : le pastel, qui donnait une coloration indigo et dont de Serres disait : « En tout ce royaume ne vient bon qu'en Lauraguais »; l'airelle ou myrtille, la jacinthe... La gonelle était rouge quand la cotte était violette, perse quand la cotte était brune (couleur de la fedo). On en trouvait de sanguine et de tournesol (pages 141 et 142). Pour les familles riches on constituait plusieurs trousseaux dont une partie en « drap de France », les cottes garnies de taffetas et brodées de velours ou, encore, des gonelles de damas ou de satin.

Les archives du Château de l'Hermitage nous permettent de remonter plus haut dans le temps : vêtements de **presseco** (sorte de soierie) vermillon, ornés de peau de vair (1257); vêtements nuptiaux d'écarlate ou de **montello**, ornés de peau de vair; **gardacoras** (corsages) avec des peaux testarium (de têtes ?) variées, et tuniques semblables (1306); huppelande de **silico** à capuchon (1397); **gourla** de satin, de damas, de camelot, de serge jaune; avec coiffures assorties; **armiclaus**a (vêtement dont les manches formaient la partie principale), de couleur noire, grise ou en panne de damas; capucine noire munie d'une capuche de mors d'argent (1439); robes de drap de France, la première de demi-grain (c'est-à-dire rouge), doublée

de vair, l'autre de drap de France doublée de toile avec les parements (mostras) de velours et une gonelle garnie de drap de France (1470); houppelande de damas doublée de panne noire et gourla de satin; houppelande de camelot doublée de serge romaine et gonela de damas; houppelande d'écarlate doublée de damas et gonela de camelot; houppelande de bon drap de Rouen, doublée de panne blanche, avec gonela de serge jaune. coiffures assorties (1499) (1).

Les bijoux consistaient en ceintures et colliers de pierreries.

Au point de vue du mobilier, le Docteur CAYLA constate qu'il consiste en fournitures de literie, draps de lit (lensol), coussins, couvertures, traversins, sans jamais comprendre le lit lui-même. Au contraire, le fonds THEZAN signale dans les dons de mobilier, deux lits munis de couvertures de soie de vanne de lin (couverture ouatée) d'oreillers, de draps (1257); et M. ALIBERT note qu'au XVI^e siècle, à Montréal (Aude), d'après les archives notariales, les parents de la fiancée donnaient en dot une somme d'argent, un lit garni d'un matelas de plume, d'un coussin, de quatre draps, et d'une couverture, une robe et un coffre de sapin.

Naturellement, de tels documents contiennent de précieux renseignements sur les monnaies en usage (livres, sols, deniers, tournois, écu d'or soleil, testons...); sur les mesures agraires (la sétéree, la quatrième, la punière, l'héminée, la palme, la canne, la coupade, la charge, le pezal (ou broc de 10 litres), la méjère (la mejeiro), qui doit rester en tout temps à l'œuvre de Sancta Eulalia; la jarre (45 litres, pour l'huile), la pagelo (66 litres, pour le vin), tines, raynes...; journées de fossière (vigne) ou de dalhaïre (pré); sur la vie économique et sociale ainsi que les toponymes. « Les vieux chemins, écrit le Docteur Cayla, traversent des tènements aux dénominations inchangées » (p. 10). Ces documents contiennent de précieux renseignements sur les cultures : blé, orge, avoine, le seigle rare, pas de pastel, oliviers, vigne en pays caillouteux, terres séparées, biens de villages opposés aux manses devenues Mas.

Notons quelques usages : à Paraza-Minervois, chaque four-

(1) Les questions de vêtement revêtaient quelquefois une importance inattendue. C'est ainsi que le capuchon devint, au XIII^e siècle, la cause d'une querelle très vive entre les cordeliers. Les uns, les spiritualistes, voulaient par esprit d'humilité, porter le capuchon très étroit; les autres par respect pour la tradition s'entêtaient à maintenir la vieille forme. La querelle dura près d'un siècle. En 1314, les spiritualistes qui avaient rallié à leur querelle les bourgeois de Narbonne et de Béziers, chassèrent de ces deux villes, par la force des armes, leurs adversaires partisans du capuchon traditionnel. Mais c'était encore trop peu que de se battre pour une pareille question. Le capuchon, après avoir fait des soldats, fit des martyrs et en 1318, quatre spiritualistes, condamnés par l'Inquisition, furent brûlés à Marseille. — (Les Arts somptuaires. Introduction générale et textes explicatifs par Louandre. Tome Ier, page 132. (Paris, Hangard-Mauge, lithographe-éditeur, 5, rue Honoré Chevalier, 1857).

née du four banal comportait six tables de pains. Le droit du seigneur était de trois pains par fournée. Toutes les familles avaient le droit de faire cuire six gâteaux (pastisses, morceaux de pâte) et un quartier de mouton, elles payaient un denier par fragment. Même tarif pour « la cassolade ». Le Docteur Cayla estime qu'il faut entendre par là, non un plat cuisiné dans une casserole en terre et mise au four, mais le vieux gâteau fait de farine de maïs et de miel, aromatisé de bergamote, très en honneur dans le plat pays Narbonnais et qui était un dessert pour les jours de fête. Nous pouvons ajouter que, bien que l'usage s'en perde, ce gâteau est encore confectionné, à Narbonne, par quelques boulangers.

Ces derniers, en certains lieux, continuent d'ailleurs la coutume et réservent une place, dans leur four, aux gâteaux préparés par les ménagères.

Les archives de l'Hermitage contiennent, de leur côté, de précieuses indications sur le four commun, la publication des bans, la voirie et les baux pour le pavage des rues, la nomination des **courratiers** pour la vente du blé et de l'huile, le crieur public, les inspecteurs chargés de surveiller la cuisson du pain, la bonne qualité de la viande et des denrées vendues pour la nourriture des habitants, la vérification des mesures, l'interdiction des jeux de hasard et de dés, les **bandiers** chargés d'administrer l'Hôpital, la Charité et la Fabrique, sans oublier l'**inquanteur** chargé de vendre à l'encan les objets au profit de la communauté.

L'histoire des Confréries, si riche en détails, mérite de retenir l'attention de l'un de nos collègues. Le Docteur CAYLA signale l'existence de Confréries locales : Notre-Dame de la Romegouse, Notre-Dame de Halliers ou Notre-Dame des Ronces à Mailhac, confrérie du Purgatoire ou de l'Espreicatori, et l'importante et puissante confrérie de Notre-Dame de Vals à Ginestas. A cet égard, également, les archives du Château de l'Hermitage contiennent une précieuse documentation : Statuts de la Confrérie du Saint-Sacrement, approuvés par Monseigneur de Bonsi; cahier des délibérations depuis l'année 1598. Elles possèdent aussi les cahiers des délibérations de la Confrérie de Saint-Jacques de l'année 1750 à l'année 1824 (1).

III. — **Le Folklore Juridique.** Par les exemples concrets ci-dessus, nous avons tenu à souligner, à l'intention de nos Délégués, le parti que les études folkloriques peuvent tirer des pièces d'archives et autres documents écrits en tant qu'ils enregistrent les coutumes et traditions populaires, mais cette chronique serait incomplète si elle n'ajoutait que ces dépouillements

(1) Sur l'histoire de la Confrérie du Saint Sacrement à Saint-Geniez-de-Pontédic, l'une des plus anciennes mentionnée en France, est celle de Saint-Jacques, patron des corporations de bouchers. Voir Saint-Geniès-le-bas, par l'abbé C. A. Maurin, lauréat de l'Académie Française. (Montpellier, Imprimerie de la Charité, 1939.)

d'archives contribuent à l'étude de ce folklore juridique auquel Monsieur MAUNIER, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, vient de consacrer une magistrale introduction (1).

Notre savant collègue, Monsieur L. ALIBERT, qui a spécialement compulsé les archives notariales de Montréal au XV^e Siècle, les archives communales de cette ville aux XV^e et XVI^e siècles et les coutumes de Bram au XVI^e siècle, se propose de nous donner à cet égard une étude d'ensemble.

Nous nous contenterons, donc, de signaler certaines particularités.

Les **pactes d'apprentissage**, rares, dit le Docteur CAYLA, car il y avait peu d'artisans dans cette région du Minervoï, à l'exception des maréchaux-ferrants, charpentiers, tailleurs, savetiers, barbiers, alors qu'à Montréal, au contraire, on trouvait des tisserands, des pareurs, des teinturiers, des cardeurs, des charpentiers, etc..

Le **contrat de gazaille**, ou *societas pecudum* des anciens, qui existait encore, il y a quelque temps, dans la Corbière. Aux termes de ce contrat, le bailleur fournissait un troupeau et contribuait à quelques frais (sel, tonte,) le berger soignait et nourrissait le bétail. On partageait les peaux, la laine et les fromages. A la fin du bail, on partageait le troupeau. Acheter des animaux et les donner à gazaille, constituait un placement. Pour les terres, le même genre de bail se disait « à miéjos ».

Les **contrats d'affrayementum**, ou mise en commun, entre deux familles ou deux personnes, de tous leurs biens, de tous leurs droits, de tous leurs travaux et de toutes leurs charges. Ce fut une tendance instinctive des individus, dans l'armature sociale d'une époque déterminée, à s'organiser professionnellement, coopérativement.

Le Docteur CAYLA qui étudie particulièrement ces pactes curieux et peu connus, dont on trouve également des traces dans le Narbonnais, à Alet et à Montréal, distingue deux sortes d'affrayementa :

1° L'affrayementum pur et simple, ou fraternité conventionnelle : en raison de l'amitié, c'est la mise en commun de tous les biens meubles et immeubles, les familles ne formant qu'un seul foyer dans une seule et même maison, usant des mêmes vivres, travaillant en commun, sur un pied d'égalité absolu. Même bourse, profits et pertes en commun, acquisitions tombant en communauté. Il existait des affrayementa temporaires. Il est facile de comprendre le caractère artificiel et précaire de ces pactes de fraternité qui ne résistèrent pas au temps.

2° L'affrayementum lié à un pacte de mariage avec constitution de dot. Présentant plus de garantie de durée, il rappelle, fait remarquer le Docteur CAYLA, cette coutume de quelques régions de Languedoc où l'on dit que des jeunes gens « se font gendre », quand ils entrent dans la famille de leur femme pour

(1) Folk-Lore, Tome 2. p. 53.

y vivre en apportant seulement le secours de leurs bras. La doi était souvent payable en long temps, par exemple : vingt sous au début de chaque carême, en telle manière qu'on peut se demander si ce n'était pas un moyen détourné de tenir plus longtemps liées les deux cellules familiales.

Dans son ouvrage, le Docteur CAYLA note soigneusement les dates d'échéances dans la région de Ginestas : le débiteur paiera à la fête prochaine du bienheureux Hilaire... à la Mi-Carême (Canet) (page 180); à Paraza-Minervois, il est question d'un Saint-Jean-Baptiste (page 162), au commencement du prochain carême (Caramantran). Dans tous les actes de Ginestas, on trouve comme échéances coutumières, les fêtes de Saint-Just et Saint-Pasteur ou Saint-Michel, (influence archiépiscopale de Narbonne).

A Olonzac, c'est à la Saint-Jean d'été (parce que l'Olonzac primitif était le Bourg de Saint-Jean), puis la fête de Saint-Michel qui est d'usage dans tout le Midi (changements de ramonets, par exemple). Du point de vue folklorique, M. Laurent Mathieu remarque, à juste titre, qu'il serait curieux de collationner toutes ces dates d'échéances dans les diverses communes des pays d'Aude avec, si possible, leur raison d'être.

Enfin, pour en terminer avec le folklore juridique, signalons, toujours d'après M. Laurent MATHIEU, que la coutume de se frapper mutuellement dans la main, en signe de conclusion ferme d'un marché, est encore en vigueur dans la Haute Vallée de l'Aude, l'Ariège et la Haute-Garonne : l'acheteur éventuel énonce une offre et la discussion s'engage. On tâte le terrain, l'un dénigre la marchandise que l'autre lui a vantée, et, après l'énoncé d'une offre nouvelle, l'acquéreur tend la main droite horizontalement et largement ouverte. Tant que le vendeur n'a pas frappé, de sa main droite à plat dans la main de l'acquéreur, il n'y a rien de fait. S'il accepte l'offre, il frappe. Le marché est formellement conclu et... l'on va souvent boire un verre si le marché est d'importance. Parfois, en frappant dans la main, le vendeur détourne un peu la tête et crache par terre. Ces gestes rituels, estime notre correspondant, sont la survivance du serment d'autrefois sur les Saints-Evangile qui seraient représentés ouverts par la main de l'acquéreur tendue à plat. Quant au geste de cracher, ce serait, dit-il, une forme tacite de malédiction sur soi, si l'accord venait à être violé.

IV. — Le Folklore Audois et les « Enfants de l'Aude à Paris.

Nos lecteurs n'ont pas perdu de vue le substantiel article paru ici même, dans lequel Charles-BRUN, le maître incontesté du régionalisme français, a défini les champs respectifs et les points de contact du Régionalisme et du Folklore (1). L'éminent

(1) Régionalisme et Folklore par Charles-Brun, Agrégé de l'Université. Délégué Général de la Fédération Régionaliste Française dans Folklore-Aude. Tome Ier, page 145. Sur le même sujet, voir également « Folklore et Régionalisme » par Claire Géniaux dans « La Dépêche de Toulouse ». 12^{me} Edition 19 Juillet 1938.

Délégué-Général de la Fédération Régionaliste Française, à qui me lie personnellement une profonde et vieille amitié, puisqu'elle remonte au début du siècle, a voulu nous donner un nouveau témoignage de son affectueuse estime. Au cours du banquet annuel des « Enfants de l'Aude à Paris », il a tenu à rendre hommage à l'initiative et à l'activité de notre Groupe d'Etudes et, dans sa réponse, Monsieur MISTLER qui présidait cette brillante fête, a souligné l'intérêt national de notre œuvre et sa satisfaction de voir les Pays d'Aude à la tête de cette croisade pacifique. Notre ami Jean LAMOLLE, rédacteur au « Temps », nous avait donné un compte-rendu de cette soirée (1), mais Charles-BRUN a eu la délicate pensée d'en préciser la portée dans une lettre où il ajoute combien ses déclarations furent chaleureusement accueillies. De telles manifestations ne peuvent que resserrer encore les liens de collaboration qui nous unissent à la colonie parisienne. Les paroles du distingué Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre, jointes aux nombreux encouragements qui nous viennent des personnalités les plus qualifiées des autres régions de la France et de l'Etranger, doivent une fois de plus attirer l'attention de nos Délégués sur l'importance du rôle d'information que nous leur avons demandé d'accepter. S'ils en doutaient encore, qu'ils mesurent le service qu'avec tant de dévouement et de modestie ils rendent à leur pays, en méditant cette pensée de Charles MAURRAS : « Riche ou pauvre, noble ou manant, l'individu baigne « dans une atmosphère qui n'est pas naturelle, mais humaine, « qu'il n'a point faite et qui est la grande œuvre de ses innombrables prédécesseurs directs et latéraux ou, plutôt, de leur « association féconde et de leur utile et juste communauté. — « Quel capital démesuré, représentent le simple soc d'une « charrue, la toile d'une voile, la taille d'un quartier de roc, « le joug d'un chariot, l'obéissance d'un animal de course ou « de trait. Quelles observations, quels tâtonnements signifient « les moindres données précises sur les saisons, sur la course « des astres, le rythme et la chute des vents... » (2)

Des événements récents ont pu faire dire que quand un peuple a tout perdu, il lui reste ses chansons. Mais, s'il a gardé le sens de ses chansons, il est bien prêt de ne rien perdre.

F. C.-M.

(1) « Le Midi à Paris ». Le Banquet des Enfants de l'Aude, par Jean Lamolle, dans la « Dépêche de Toulouse », du 28 Février 1939.

(2) Charles Maurras : « Principes ». Paris à la Cité des Livres. 1931; page 26 « Civilisation ».

BIBLIOGRAPHIE

1 — « **Folklore-Paysan** », édité par l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture, en collaboration avec le département et musée national des arts et traditions populaires. Janvier-Février 1939.

Vignes et Vignerons du Pays chartrain, par MM. Georges et Marcel Robillard. Les croix de moisson en Beaujolais, par M. Violet, le dépiquage au rouleau par M. Aristide Solières. Notes sur l'outillage agricole traditionnel dans les Alpes Maritimes, par M. Ch. Girtler. Le Mortier de sang et la tradition paysanne en Bourgogne, par M. Jeanton. Le roi boit par M. A. Varagnac.

2 — **Zeitschrift für Lothringische Volkstunde**, organe du Folklore Lorrain de langue allemande. Section de la Société du Folklore français. Décembre 1938. Signalons tout particulièrement : le culte de Marie en Lorraine (chanoine H. Adam). Vieilles maisons lorraines (J. Touba). Culture et emploi du chanvre (S. Hamann); dictons au pays de Speck (Michel Grégoire).

3 — **Le Pfnigstklotz**. Coutume de la Pentecôte en Alsace, par L. Schely, délégué de la S. F. F. et F. C.

Le nom composé allemand Pfnigstklotz peut se traduire par le « rustaud de Pentecôte ». Le Pfnigstklotz semble représenter le démon ou un esprit de la végétation. Pour symboliser les forces de la nature et l'« état naturel de l'humanité opposé au règne de la grâce », à ce que nous affirme M. Schely, le Pfnigstklotz, figuré par un jeune garçon enveloppé de branchages et de fleurs, parcourt le village en chantant, escorté de ses camarades plus jeunes. La chanson terminée, les enfants reçoivent des dons (des œufs, du lard, du vin).

4 — **Forges et forgerons du Pays chartrain**, par C. Marcel-Robillard. Etude remarquable sur les forgerons chartrains : la boutique, les livres de comptes, les compagnons, le forgeage des fers, la St-Eloi, les soins vétérinaires, les recettes et secrets. Toute la vie des forgerons tient dans ce petit ouvrage précis et dense.

5 — **Portucale**. Novembre-Décembre 1938. — Lendas de pedra, par Alberto Artur.

6 — **Matériaux et Documents** : Comment on parle aux animaux domestiques dans le Bas-Rhin : termes employés pour appeler les chiens, pour chasser les chats, pour appeler les chevaux, etc.,

à Blaesheim et à Petersbach, recueillis par M. Louis Schely, délégué de la S. F. F. et F. C. pour le Bas-Rhin.

7 — **Bulletin périodique de la Société Ariégeoise** des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans, 1939. La culture du maïs dans l'Ariège du Premier Empire, par M. A. Sirgant.

8 — **L'histoire du Santon.** (Marcel Provence). Aux éditions du Bastidon. Aix-en-Provence. Etude pittoresque sur les Santons et les Santonniers provençaux.

9 — **Les chivau frus.** Marcel Provence. Edition du Feu. Aix-en-Provence, 1937. Les « chevaux fous » sont-ils les descendants directs des chevaux de bois avec lesquels les Phocéens représentaient, dans leurs jeux publics, la guerre des centaures et des Lapithes ?

10 — **Symbolisme des danses Provençales** (Marcel Provence) édition du Bastidon. Aix-en-Provence. Danses guerrières, danses de la Fécondité, danses astrales, gardent encore en Provence un caractère magique très marqué.

11 — **Wohn kultur alp-und Forstworchaft** im Hochtal der Garonne, par M. Karl Heyns. Edité par le Séminaire des langues romanes de Hambourg. La vie forestière, les types d'habitation, les outils, les charrettes, les animaux de trait dans la haute vallée de la Garonne. Ouvrage très documenté, illustré de nombreuses photos et contenant une liste de tous les termes de langue d'oc intéressant la vie forestière dans cette région.

12 — **Contes d'Afrique**, recueillis par René Guillot, sous la direction de Albert Charton, inspecteur général de l'Enseignement en A. O. F. (Numéro spécial de l'enseignement en A. O. F.). — Un bon choix de contes où les animaux, les sorciers, les morts, tiennent les premiers rôles.

13 — **Lo Gai Saber** (Privat, Toulouse). La revue mensuelle, organe de *l'Escola Occitana*, où le majoral abbé J. Salvat, animateur de tant de manifestations régionalistes, entouré de si savants collaborateurs, poursuit depuis vingt ans une œuvre magnifique et si féconde de rénovation à la fois scientifique et populaire de la langue d'oc. Ses numéros sont toujours riches de précieux renseignements folkloriques.

Il a été tiré du présent feuillet
27 exemplaires, hors commerce, sur
papier de luxe, dont 25 exemplaires
numérotés de 1 à 25 et deux exem-
plaires dont l'un marqué A et l'autre B.

